

qu'ils daigneront les appuyer sur des Auteurs renommés ou documens autentiques, qui ne laissent aucun doute de la réalité des faits qu'ils avanceront. Ces Mémoires, en telle Langue qu'ils puissent être, seront reçus avec la plus vive reconnoissance. On ne sauroit encore fixer au juste le nombre des Volumes dont cette partie sera composée.

L'Auteur invite de même tous les Seigneurs, à qui il a eu l'honneur d'adresser des Mémoires circulaires & qui ne lui ont pas encore fait parvenir les informations qu'il leur a demandées, de vouloir déférer à ses respectueuses instances, qui n'ont pour objet que la gloire & le lustre de leurs Maisons : & l'on prévient le Public que, si, contre toute attente, on étoit dans l'obligation, faute d'éclaircissemens nécessaires, de laisser en blanc le généalogique ou héraldique de l'un ou l'autre Chevalier de l'Ordre, on y suppléera à la suite, & l'on enverra à tous les Souscripteurs les feüilles requises pour les mettre à la place de celles qu'on aura dû laisser en blanc.

*Conditions de la Souscription pour la premiere & seconde Partie, en sept Volumes.*

Si l'importance d'un Ouvrage avec la beauté & l'élégance de l'édition pouvoient seules garantir du succès, celui qu'on présente au Public n'auroit pas besoin de la voie de la souscription ; mais les fraix immenses qu'il exige mettent l'Editeur dans la nécessité de se procurer un certain nombre d'acheteurs, qui en assurent l'exécution & contribuent aux avances considérables qu'on sera obligé de faire. Le nombre des Souscriptions